

COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR ELARGI
du 16 mai 2020

Par visioconférence		10h05
Présents	<p>Mmes Delphine GUERELLE <i>Christine BELLEVILLE, Delphine BRETON, Sandrine KIPPER (C67)</i> <i>Alexandra Hector, Emeline WATTEZ</i></p> <p>MM Thierry KLIPFEL, Jean-Marie NOËL, Roland BOHN, Claude BOMPARD, Adrien GASSER, Edouard MIKOLAJCZYK, Claude ROUSSEAU <i>Claude BOURZEIX, Patrick CLÉMENT, Jean-Louis DUGRAVOT, Daniel HARAULT, Gérard JAWORSKY, Régis SAGUET, Jean-Louis WILLMANN</i> <i>Harold CERDAN, Philippe SCHLATTER</i></p>	
LE BUREAU DIRECTEUR		

APPROUVE



Le projet *Déconfine ton été* en le réactualisant, en corrigeant quelques points et en le faisant évoluer en fonction du déroulement de la situation sanitaire et des consignes ministérielles.



L'évolution du poste de Thierry THONI au sein du site de Pont à Mousson et du Centre Régional Sportif et d'Arbitrage pour en prendre la responsabilité.

DECIDE



A l'unanimité, de valider les propositions de la responsable du PPF féminin, parmi les clubs candidats sur dossier et après présentation des dossiers, quant aux 2 équipes devant participer aux championnats de France moins de 17 ans féminins 2020-2021. Les ententes Villers/Flavigny et ESSAHB/Asptt Stasbourg se voient attribuer les places, l'entente Hettange/Rodemack étant remplaçante en cas de défection.



A la majorité, de valider les propositions du responsable du PPF masculin, parmi les clubs candidats sur dossier et après présentation des dossiers, quant aux 2 équipes devant participer aux championnats de France moins de 18 ans masculins 2020-2021. L'entente Marne Handball moins de 18 ans et le club de Sarrebourg se voient attribuer ces places.



De décaler, pour la saison à venir et après accord des comités, les dates de réception des conventions régionales, au 31 mai aux comités et au 15 juin 2020 à la ligue.



De reconduire le dispositif de gratuité des frais pédagogiques pour les licenciées bénévoles s'inscrivant dans les formations dispensées par l'ITFE du Grand Est.



De valider la proposition de candidature de Detlef SOBOLEWSKI comme *Référent régional du Fonds citoyen*, pour s'impliquer dans les échanges et les projets franco-allemand.



D'établir le tarif des licences *Loisir* à 15 € quel que soit l'âge du pratiquant adhérent à ce type de licence.



De procéder à la diffusion du certificat médical auprès des clubs en leur demandant de consulter à compter du 1^{er} juin 2020 sans attendre la reprise d'activité.



D'organiser l'Assemblée Générale Extraordinaire indépendamment de l'Assemblée Générale Ordinaire (prévue fin juin par vote électronique).

PREND CONNAISSANCE



De l'analyse des dossiers de candidatures des clubs pour participer au championnat de France moins de 17 ans féminines 2020-2021 et des propositions faites quant aux 2 équipes devant se voir attribuer ces places.

Les 11 autres équipes participantes sont celles ayant obtenu leur place en raison de leur parcours lors de la saison 2019-2020.



De l'analyse des dossiers de candidatures des clubs pour participer au championnat de France moins de 18 ans masculins 2020-2021 et des propositions faites quant aux 2 équipes devant se voir attribuer ces places.

Les 6 autres équipes participantes sont celles ayant obtenu leur place en raison de leur parcours lors de la saison 2019-2020.



Du projet de reprise d'activité *Déconfine ton été* établi par la commission des Services aux clubs.

Le projet propose des activités, des prêts en matériel ainsi que l'assistance de la commission pour garder le lien avec les licenciés et réaliser des animations en respectant les consignes sanitaires.

Le dossier demande à être réactualisé et sera diffusé par étapes selon les évolutions des directives.

Un budget sera établi à destination des services financiers de la ligue.



Des directives concernant l'obligation d'avoir un nouveau certificat médical pour tous les pratiquants de la saison 2020-2021.

La durée de validité de ce certificat sera précisée ultérieurement et dépendra des directives ministérielles.

Pris en charge par la Sécurité Sociale, il doit être effectué après le 1er juin 2020 et sans attendre la reprise.

Il sera demandé aux clubs de communiquer ces informations à leurs licenciés.



Du coût pour la ligue de la gratuité des formations dispensées par l'ITFE pour les licenciées, d'un montant de près de 23 000 € pour la saison 2019-2020.

Le dispositif sera réservé aux bénévoles, les salariées pouvant établir des dossiers auprès de l'OPCO de la branche sport.



De la recherche d'un *Référent régional du Fonds citoyen*, par le *Fonds citoyen franco-allemand*, qui doit être mis en œuvre par l'OFAJ.

Ce fonds soutient, entre autres, les associations s'engageant dans des projets communs au-delà des frontières entre la France et l'Allemagne.

Le Référent régional pour rôle de promouvoir le Fonds citoyen ainsi que d'établir des projets ; il participera à des réseaux et des formations.

Des subventions pour frais de personnel peuvent être attribuées.

Si la candidature de Detlef SOBOLEWSKI est retenue, ce rôle sera intégré dans ses missions.



Du point sur les salariés, de la formation complémentaire (135 heures) que Thierry THONI devra suivre pour obtenir le diplôme d'Entraîneur Fédéral Jeunes nécessaire afin de pouvoir être le responsable du site de Pont-à-Mousson, et des modifications à venir sur le site de Barr qui occasionneront des changements dans l'équipe technique du site, le responsable actuel ayant émis le souhait de reprendre ses études.

Le Conseil d'Administration sera tenu informé des entretiens actuellement en cours et des orientations prises pour assurer le même niveau de qualité sur le site de Barr.



Du point sur les Récompenses et du peu de retours actuels de la part des comités et des commissions.



Des évolutions dans la campagne ANS 2020, un dépôt des dossiers de demande possible jusqu'au 14 juin, d'un souhait de l'ANS pour que la balance soit bien en faveur des clubs et du peu de délai laissé au Copil territorial pour analyser, déterminer les montants et transmettre au Copil fédéral (2 semaines).

Il sera proposé au Copil territorial d'attribuer au minimum 55 % du montant de 283 878 € aux clubs en essayant de s'approcher le plus possible des 60 %.

Les 15 594 € réservés aux clubs seront attribués aux clubs en QPV ou en ZRR.



Des avant-projets des Statuts et du Règlement Intérieur de la ligue établis pour faire une 1^{ère} approche des modifications à apporter et des difficultés rencontrées.

Cette 1^{ère} approche, faite selon les critères définis au préalable, ne correspond pas aux attentes des présidents de comité car elle se base sur une élection de représentants de comités et non pas sur une élection directe des présidents suite à un choix effectué entre eux.

Les travaux se poursuivront, mais le respect des délais induits par l'approbation des projets par la fédération, la validation par le Conseil d'Administration et la diffusion aux clubs, impliquera de décaler la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui ne pourra pas se tenir fin juin.



De la possibilité qui est, ou sera très prochainement, de créer des évènements afin de rentrer les licences évènementielles qui n'auraient pas pu l'être avant le confinement. L'information de cette possibilité devra être transmise aux clubs ou, par défaut, les comités procéderont à l'inscription des licences.



Du travail en cours de la commission d'Organisation des Compétitions et des diverses ébauches de calendriers selon les différentes hypothèses de reprise d'activité compétitive.



De la prochaine date d'instance de la ligue, un Conseil d'Administration en visioconférence le 30 mai 2020.

12h40

Le Président
Thierry KLIPFEL

Le Secrétaire général
Claude BOMPARD

Destinataires :

- Membres du CA et CTS
- Comités départementaux
- Ligue pour diffusion et FFHB